



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet** : Création d'ombrières photovoltaïques chemin de La Landelle Haute

**N° 015.06.2026**

**Rapporteur :**  
**Franck MAUREL**

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 juin 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 29

#### Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2<sup>e</sup> adjoint, Myriam DUPIAS, 3<sup>e</sup> adjointe, Franck MAUREL, 4<sup>e</sup> adjoint, Marjorie CAUSSE, 5<sup>e</sup> adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6<sup>e</sup> adjoint, Christophe TONON, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain SARTORI, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

#### Absents excusés

Édith LESTARPÉ a donné procuration à Marjorie CAUSSE  
Thierry DUMAS a donné procuration à Jérôme GARCIA  
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Eric MALDONADO  
Valérie MAUGARD a donné procuration à Alain SARTORI

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Dans un contexte de développement des énergies non fossiles, la ville de Revel est régulièrement sollicitée par des opérateurs qui souhaitent créer des ombrières ou des couvertures avec des panneaux photovoltaïques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-015062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026  
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Au cas d'espèce, l'idée est d'utiliser le surplomb d'un terrain privé communal pour implanter des installations de captation de l'énergie solaire et de production d'électricité renouvelable, ce qui présente un intérêt à la fois environnemental et économique.

Un seul candidat a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la commune le 3 juillet 2025. Il s'agit de la société Phénix Solar, société par actions simplifiée enregistrée sous le numéro 949 201 651 au R.C.S. de Montpellier.

Elle propose d'étudier la faisabilité technique, administrative et financière pour l'implantation de 2 ombrières photovoltaïques d'une puissance d'environ 1,2 MWC sur un terrain privé communal qui est utilisé par les services techniques communaux pour y stocker des matériaux (gravas, terre, etc.) et du matériel divers.

Références cadastrales			
Préfixe	Section n°	Adresse ou lieudit	Contenance
ZX	536	CODORMAN, REVEL (31250)	9 159 m <sup>2</sup>

Cette opération se réaliserait sous le régime du bail emphytéotique administratif. Une division en volume permettrait de ne permettre l'occupation et l'octroi de droits réels que sur les volumes situés au-dessus du sol d'une superficie d'environ 2 000 m<sup>2</sup>.

La durée serait de 30 ans à compter de la mise en service de l'installation avec le versement d'une redevance de 121 800 €.

Pour permettre d'avancer sur ce dossier, il convient de formaliser ces éléments par une promesse de bail qui précise les droits et obligations des parties ainsi que plusieurs conditions suspensives.

Le conseil municipal sera à nouveau sollicité, notamment lorsque les études permettront d'affiner la faisabilité de cette opération et que l'avis de France Domaine aura été obtenu.

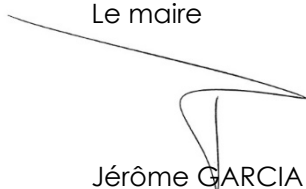
Sur proposition de monsieur Franck MAUREL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- d'approuver le principe de créer 2 ombrières photovoltaïques sur un terrain privé communal cadastré section ZX n° 536,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la promesse de bail emphytéotique administratif avec la société Phoenix Solar ou toute autre société qu'elle constituerait dans le cadre de cette opération,
- d'autoriser la société Phoenix Solar à déposer toute autorisation d'urbanisme nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

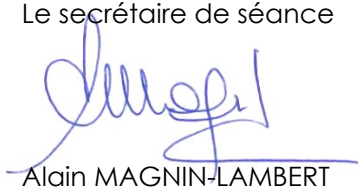
Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 19 juin 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-015062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026  
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation